



Association Information Recherche

Avec le soutien de la



La GEVA compatibilité dans les suites du Projet d'Expérimentation avec le logiciel AIRMES

Mars 2008 - Mai 2010

Avec le soutien de la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie - CNSA
Et du Conseil régional de Franche-Comté

Association Information Recherche - AIR Besançon
Monique MARTINET, Neuro-Psychiatre Pédiatre, Vice-présidente AIR
Georges TAILLADE, Parent, Vice-président d'une Commission des Droits et de l'Autonomie
Sébastien LECOMTE, Ingénieur Maître des métiers des technologies de l'information

Avec tous nos remerciements à toutes les personnes ayant participé à cette étude

AIR et AIRMES

L'Association Information Recherche - **AIR**, créée le 19 juin 1985, a pour objet de favoriser par tout moyen la relation d'aide, l'information et la recherche sur le handicap. Dans cette optique AIR développe notamment un centre Ressources et le logiciel AIRMES pour le bénéfice des personnes en situation de handicap et leurs familles.

AIRMES est un logiciel destiné à l'aide à l'évaluation et l'accompagnement de la personne en situation de handicap. Il comprend un dossier partagé et des méthodologies d'évaluation des Etablissements et Services. Ces éléments sont complétés par des outils d'assistance à la prestation quotidienne des divers professionnels, par des observations personnelles ; et l'ensemble peut être partagé au sein des équipes interdisciplinaires. Il répond aux exigences des lois du 2 janvier 2002 et du 11 février 2005. Un espace est réservé à la Personne Handicapée et/ou ses représentants.

AIRMES propose une grille d'évaluation originale, de conception universelle, scientifique, non discriminante, pouvant être utilisée quel que soit l'âge de la personne handicapée et son handicap.

Compte tenu de sa modalité de mise à disposition, AIRMES permet un suivi longitudinal de la personne.

Il fait l'objet d'une diffusion en ligne dans les Etablissements et Services médico-sociaux.

Projet GEVA compatibilité d'AIRMES

Description du Projet : « L'association AIR se propose de déterminer les modalités à mettre en place pour que les synthèses informatisées, issues d'une évaluation des besoins des personnes handicapées par les professionnels utilisant AIRMES, soient exploitables par les Equipes Pluridisciplinaires des Maisons Départementales des Personnes Handicapées, en vue de l'élaboration des Plans Personnalisés de Compensation et permettant aux Commissions des Droits et de l'Autonomie - CDA de statuer dans les domaines de la compensation. Cette question introduit la notion de « GEVA compatibilité ».

Ce projet a fait l'objet d'un soutien financier de la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie et du Conseil régional de Franche-Comté à travers le Contrat Tremplin d'un des membres du Comité de pilotage.

La GEVA compatibilité comme liaison entre le GEVA et des logiciels tiers

La GEVA compatibilité n'est pas une démarche d'informatisation du GEVA, ni d'évaluation du logiciel source, dans le cas présent AIRMES. Mais une exemplarité méthodologique pour d'autres producteurs de logiciels.

AIR a conçu et expérimenté cette notion avec son logiciel de terrain AIRMES : périmètre, faisabilité, conditions, moyens à mettre en œuvre, résultats possibles ?

Dit autrement : l'objectif d'une démarche de constitution d'un dossier d'évaluation pour les MDPH peut-il se recouper facilement avec l'objectif d'une démarche d'évaluation et de constitution d'un dossier au sein d'un Etablissement ou Service médico-social ? Et donc avec l'activité de terrain des professionnels au contact quotidien des personnes handicapées.

METHODOLOGIE

Analyse du contenu du GEVA

Le contenu du GEVA ne présente aucune difficulté technique en lui-même.

Néanmoins la notion d'une évolution possible du contenu des formulaires du GEVA au fur et à mesure de ses révisions ; sa référence d'inspiration aux nomenclatures CIF - Classification Internationale du Fonctionnement, du handicap et de la santé et CIM 10 - Classification Internationale des Maladies, elles-mêmes susceptibles d'évoluer ; voire potentiellement la possibilité de faire appel à d'autres nomenclatures en fonction du changement des contextes scientifiques, juridiques, institutionnels... ; nous ont amené à prendre en compte d'emblée ces perspectives d'évolution.

Le GEVA comprend une dynamique interne propre, des blocs cohérents - ce qui peut permettre de travailler sur des ensembles de données significatives au niveau des formulaires et de leurs parties.

Une analyse précise des fonctions de chaque volet du GEVA dans la démarche évaluative de la personne a été réalisée. Une attention particulière a été portée au cours de ce projet d'expérimentation sur le volet 6, en tant que volet évaluateur décisionnel ; et sur le volet 4 vu son importance tant dans le GEVA que dans AIRMES.

Il s'est agi aussi de comprendre comment est réalisée, à travers le GEVA, l'exploration des différents handicaps, qu'ils soient moteurs, sensoriels, cognitifs, ou encore psychiques ; comment est pris en compte l'âge de la population examinée : adultes et enfants.

Deux perspectives étaient envisagées au départ :

1- Orienter l'étude vers une évaluation des contraintes et démarches nécessaires pour la « conversion » d'un référentiel de données tel que le logiciel AIRMES dans le référentiel GEVA.

2- Orienter l'étude sur une évaluation de la compatibilité « spontanée » d'un référentiel terrain tel qu'AIRMES, et définir la méthodologie pour que cette compatibilité partielle soit directement traduisible dans le référentiel GEVA.

Cette seconde orientation a été choisie par le comité de pilotage parce qu'elle semblait la plus conforme à la philosophie du GEVA et de son déploiement opérationnel. Elle permet en effet d'évaluer, dans quelle mesure, il est possible de « capter » une production de terrain dans la perspective du GEVA sans qu'aucune contrainte « officielle » ne soit imposée, ce qui correspond concrètement à la plupart des situations.

Le fait que le logiciel source, ici AIRMES, ne recouvre pas tous les champs du document cible GEVA, n'est pas un obstacle à la GEVA compatibilité ; l'objectif est de parvenir à des renseignements croisés, si possible dynamiques dans le temps, voire à des transports de concepts. Le renseignement du volet 6 reste bien sûr important.

GEVA compatibilité restreinte et GEVA compatibilité élargie

La GEVA compatibilité peut s'entendre en deux sens et à deux points de vue, c'est-à-dire selon le référentiel GEVA cible et selon la spécificité et les apports propres à un logiciel comme AIRMES.

- La GEVA compatibilité « restreinte » : c'est l'étude de compatibilité basée strictement sur le référentiel GEVA : saisie par les professionnels des Etablissements et Services des informations requises par le GEVA.

- La GEVA compatibilité « élargie » : c'est l'ensemble des informations qui, sans être directement fixées par le référentiel GEVA, pourraient indirectement permettre d'enrichir le dossier de la personne et faciliter la démarche de compréhension et de renseignement du GEVA grâce à l'apport de compléments scientifiques et méthodologiques issus du logiciel source, ici AIRMES.

Entrent notamment dans cette optique de GEVA compatibilité « élargie »

1- la conception de la grille d'évaluation AIRMES,

2- la méthodologie propre d'AIRMES en matière d'évaluation de la personne, de recueil des désirs de la personne, ou encore de suivi longitudinal des personnes.

C'est cette forme élargie qui a été retenue compte tenu du cadrage projet choisi.

Méthodologie de correspondance

Objectifs

L'objectif de la correspondance est d'associer les deux référentiels de données, GEVA et AIRMES, distincts et hétérogènes, d'une manière :

- 1- pertinente au point de vue des professionnels - notamment celui des MDPH,
- 2- réalisable informatiquement.

La méthode de l'entonnoir : référentiel source et référentiel cible

Le GEVA étant le référentiel cible et AIRMES le référentiel source, une méthode dite « de l'entonnoir » a été utilisée. Elle vise à recenser les données AIRMES associées aux données GEVA correspondantes et à regrouper ces références selon un nouvel ordonnancement « GEVA compatible ».

Les contraintes de la correspondance

- L'absence de référentiels communs

La principale difficulté méthodologique résulte d'un écart initial maximal entre les référentiels d'AIRMES et du GEVA étant donné l'absence d'un tronc commun..

- Caractère inévitable de ces contraintes

Elles résultent de l'absence de « vocabulaire contrôlé », soit un référentiel de termes reconnus par une communauté de pratiques et normalisés selon une sémantique et une codification définies. Une telle normalisation n'existe actuellement ni en France ni à l'international, même si la Classification Internationale du Fonctionnement, du handicap et de la santé (CIF), dont le GEVA s'inspire en partie, a permis un progrès de cette réflexion.

- Divergences méthodologiques

D'autres divergences tiennent aux concepts et méthodologies propres à chaque référentiel et déterminent des regroupements différents des éléments. Les divergences ne concernent donc pas que le vocabulaire mais aussi la classification elle-même.

- Divergences liées au contexte d'usage

La différence des contextes d'usage constitue une troisième cause de divergences car, dès lors que les objectifs du recueil de données ne sont pas les mêmes, le niveau de détail entre les diverses catégories de données, et l'insistance sur ces données ou leur pondération, ne seront pas comparables. En effet le GEVA est établi en vue de la constitution d'un dossier d'attribution de droits à travers le Plan Personnalisé de Compensation, alors qu'AIRMES est établi en vue d'un accompagnement au quotidien de la personne handicapée à travers la construction de son Projet Personnalisé.

Résultats de la correspondance préalable

Une première « cartographie » de correspondance a été réalisée afin de déterminer « à gros grain » la compatibilité des diverses parties, d'en mesurer les écarts, de tester nos hypothèses de départ, et d'évaluer le travail détaillé à mener sur chaque volet.

Cette correspondance a permis d'aboutir à deux conclusions intermédiaires :

- 1 - Un transcodage exact des données n'est pas envisageable, non pour des raisons informatiques mais pour les raisons sémantiques et méthodologiques expliquées ci-dessus. De ce fait l'intervention humaine reste nécessaire pour faire « le lien » entre les référentiels d'une manière adaptée au besoin de chaque professionnel.
- 2 - Le volet 6 demandera un travail spécial compte tenu de sa complexité dans le GEVA, de sa centralité dans l'évaluation, et de la richesse de la grille et des matériaux d'AIRMES relatifs à l'évaluation des aptitudes des personnes handicapées.

La correspondance détaillée

Une fois la correspondance établie entre blocs de données, la consistance des données a été étudiée. Cela nous a permis d'aboutir à une typologie distinguant trois cas possibles.

Les cas de type 1

Ce sont les cas où un transcodage de données est envisageable. Ces possibilités de transcodage sont restreintes pour AIRMES.

Les cas de type 2

C'est le cas où la compatibilité peut fournir, à partir du logiciel source AIRMES, des supports d'aide à l'évaluation ou supports pré GEVA, mais nécessitant encore une interprétation humaine. Cas le plus fréquent pour AIRMES.

Dans ce cas, la génération des données compatibles doit :

- 1 - Consister en un export des informations saisies dans AIRMES,
- 2 - Sous une forme aménagée selon le GEVA en vue d'aider à la saisie dans le GEVA.

En d'autres termes la matière fournie l'est par AIRMES, mais dans la forme du GEVA et avec l'objectif d'aider au remplissage du GEVA.

La question de la distribution de certaines données dans le document GEVA compatible s'est posée avec le logiciel source AIRMES dans ces cas 2 de correspondance partielle lorsqu'un même document d'AIRMES peut éclairer deux chapitres différents du GEVA. : Le choix de présentation s'est porté sur la redondance afin que l'utilisateur du GEVA compatible puisse avoir toutes les données disponibles dans chaque chapitre consulté. Cette option paraissant plus fonctionnelle que l'indication à l'utilisateur de l'endroit où il peut trouver l'information.

Les cas de type 3

Il s'agit des cas où aucune compatibilité n'est possible du fait du non recoupement des deux référentiels. Ceci peut se présenter de deux manières :

- 1 - Lorsqu'une rubrique, éventuellement très détaillée dans le GEVA, est tout à fait absente d'AIRMES, ou sort de son champ d'application,
- 2 - Lorsqu'à l'inverse une rubrique, éventuellement très détaillée dans AIRMES, n'est pas couverte par le GEVA.

La correspondance spécifique pour le volet 6

Pour parvenir à renseigner le volet 6 du GEVA à partir d'un logiciel source, il est indispensable au préalable de comparer les méthodes évaluatives adoptées pour établir les deux documents. Il s'agit aussi de garder la possibilité pour les deux documents - cible GEVA et source, ici AIRMES, - d'évoluer.

SUPPORT DE CORRESPONDANCE

Maquettes de l'interface générale

L'interface devait respecter la contrainte de structure de l'ordre du GEVA puisque ce dernier est le référentiel cible, ainsi que l'objectif du traitement des dossiers au niveau des MDPH. Notre interface a donc repris fidèlement la composition et l'ordre des rubriques du GEVA, en fournissant, pour chaque section, le contenu AIRMES correspondant. Même dans les cas de non correspondance, ce principe a été respecté pour assurer aux utilisateurs le repérage dans l'interface et une indication explicite de l'état de correspondance.

Il y a 3 niveaux d'imbrication des contenus dans l'interface : Volet, Page et Rubrique.

Ces 3 niveaux ont permis de gérer la correspondance selon le niveau de détail requis pour chaque cas.

Le statut de chaque correspondance est matérialisé par un code couleur :

- vert pour un cas 1 : correspondance complète
- jaune pour un cas 2 : correspondance partielle
- gris pour un cas 3 : pas de correspondance.

Un commentaire a été associé pour toutes les situations de correspondance afin d'ajouter des précisions utiles, le cas échéant, à la compréhension de la correspondance. C'est le cas en particulier pour les correspondances partielles, qui exigent de pouvoir être aisément lisibles.

Interface spécifique de la grille

La correspondance entre le volet 6 du GEVA et la grille AIRMES a fait l'objet d'une interface spécifique. Cette interface permet de défiler les items GEVA en visualisant pour chacun les items AIRMES associés.

Fonctionnalités ergonomiques additionnelles

Lors de la réalisation des interfaces, outre les exigences déjà décrites et propres à la correspondance, ont été ajoutées des fonctionnalités visant à simplifier l'usage de l'interface.

- Affichage dynamique et rapide

Un clic sur une rubrique y donne accès sans nécessiter de rechargement de page.

- Indicateur de remplissage

Outre les codes couleurs utilisés pour la structure de correspondance, des indicateurs de remplissage ont été ajoutés afin de permettre aux utilisateurs des MDPH de prendre directement connaissance du traitement d'un dossier ayant été renseigné par les professionnels d'un Etablissement ou Service ayant utilisé AIRMES.

Réalisation et hébergement

Le support d'expérimentation a été développé en utilisant les langages XML, PHP, HTML, CSS et Javascript.

Il est hébergé sur le même serveur qu'AIRMES et a pu de cette façon bénéficier des mêmes dispositions de sécurité.

APPORTS POSSIBLES DE LA GEVA COMPATIBILITE AU DECOURS DE CETTE EXPERIMENTATION

La mutualisation des évaluations réalisées par les professionnels des Etablissements ou Services médico-sociaux - plus scientifique, et des MDPH - plus exploratrice, une réflexion commune sur les besoins à couvrir, et sur les réponses possible - parfois en réseau, est un gain, qui doit permettre un ajustement des décisions d'orientation au plus près des personnes, et éviter les errances de certaines situations. L'avis des personnes concernées et/ou leurs représentants recueilli par les MDPH mais aussi au sein des Etablissements ; les MDPH ayant un rôle centralisateur et décisionnel. Et l'informatisation des données dans un objectif de communication.

Un intérêt de la GEVA compatibilité pourrait être en terme de complément d'informations : recevoir plus de renseignements sur les situations des enfants et les situations d'handicaps habituellement peu renseignés.

La transmission de données à partir d'un logiciel source renseigné régulièrement, pourrait permettre aux MDPH d'avoir une mise à jour continue pendant la durée de traitement des dossiers, de la demande à la décision ; se révélant particulièrement utile dans les cas de situations évolutives. Sans décalage comme dans un dossier papier.

La GEVA compatibilité comme favorisant les liens entre partenaires ; à travers le GEVA, il est question des points de vue des Personnes Handicapées et de ceux des professionnels, co-construction.

Le maniement du GEVA papier apparaît très lourd au quotidien pour les professionnels des Equipes Pluridisciplinaires. La GEVA compatibilité impliquant une présentation informatique devrait apporter une facilitation du traitement des données, et en corollaire une facilitation du travail interdisciplinaire.

L'impact de cette expérimentation pourrait porter aussi sur la méthodologie d'évaluation en MDPH : évaluation globale versus évaluation par demande, en raison de la facilitation apportée par une informatisation fonctionnelle des GEVA.

Cette transmission de données par le biais de la GEVA compatibilité sera peut être à exploiter en tant que préparation à une démarche d'évaluation à domicile, voire sous la forme d'une réunion préparatoire. Quel en sera le retentissement sur la qualité des visites à domicile. Un des préalables pour que la GEVA compatibilité se développe, est que les GEVA ainsi produits restituent le « bon profil » de la personne, en quelque sorte reconnaissable par ses auteurs. Pour les professionnels des Etablissements et Services, il leur sera souvent plus facile et plus rapide de renseigner en informations fiables, étayées le logiciel dont ils ont la pratique au quotidien, ce qui est le cas d'AIRMES, que de remplir un document ayant pour fonction d'alimenter un GEVA. Le Service parle à la MDPH de ce qu'il connaît de la personne handicapée vers / dans la langue de la MDPH ; et cette nécessité favorise sa démarche de synthèse.

Ce qui émane du Service, en quoi est-ce traduisible au niveau de la MDPH bien que les données n'aient pas le même niveau de détails, et ne recouvre pas les mêmes périmètres d'évaluation. Le GEVA produit habituellement par une MDPH est-il celui qui est produit à travers un logiciel source ; la MDPH percevra-t-elle comme plus pertinent d'avoir un apport de logiciel source qu'un GEVA seul ? Ce qui a été observé avec le logiciel source AIRMES lors de cette expérimentation.

La GEVA compatibilité permettrait-elle, en raison de l'apport augmenté de données informatives sur les situations examinées, de favoriser les préconisations au plus proche des Projets de vie exprimés par les personnes concernées, et en conséquence de diminuer les recours ?

La GEVA compatibilité peut-elle avoir un impact sur la qualité du suivi des décisions prises ?

Certains professionnels d'Equipe Pluridisciplinaire semblent donner au GEVA une place prépondérante pour atteindre l'objectif d'égalité de traitement sur tout le territoire français, « assurée que si l'exploitation des données rapportées dans le GEVA est harmonisée au sein d'une équipe pluridisciplinaire ».

Les livrables du projet

- Le support informatisé matérialisant une interprétation de la GEVA compatibilité entre le GEVA et AIRMES, et exploitable en Etablissement ou Service puis dans les MDPH pour une expérimentation en situation réelle.

- Les résultats de l'expérimentation et autres documents de bilan - dont le présent rapport, notamment les éléments à prendre en considération - en quelque sorte une marche à suivre, à destination des auteurs souhaitant rendre leurs logiciels compatibles avec le GEVA.

Le livrable se présente sous la forme d'un dossier compressé (zip).

Correspondance des procédures

Aucun logiciel source ne permettra une correspondance complète du GEVA ; si c'était le cas, il s'agirait d'une informatisation du GEVA et non d'une GEVA compatibilité. Rappelons que la compatibilité entre un logiciel source quelque qu'il soit et le document cible GEVA se fera dans un cadre impliquant une pluralité d'acteurs ; les MDPH devenant alors coordonnatrices de ces organisateurs neutres de réseau. Aussi, si on peut penser que les données ainsi transmises s'avéreront utiles pour les Equipes Pluridisciplinaires des MDPH, le sera tout autant le dialogue s'instaurant autour de ce partage, entre professionnels des MDPH et des Etablissements et Services, mais également avec les Personnes Handicapées et leurs représentants.

Il est probable que les différents auteurs désirant rendre leurs logiciels compatibles avec le GEVA seront confrontés à des difficultés propres à leurs outils, ne serait-ce qu'en ce qui concerne la cotation (Exemple : Je sais dire cela mais pas en terme de difficulté grave...)

La qualité du renseignement apporté par le logiciel source est-elle une limite à la GEVA compatibilité, en terme de quantité de données et de validation des inscripteurs. Ceci pose la question de la place de l'autoévaluation dans le GEVA, probablement parcellaire autour du Projet de vie.

Les critères d'attribution de toute prestation doivent être transparents, équitables et reposer sur des bases rigoureuses : d'où des questionnaires et référentiels validés et reproductibles. Aussi la cohérence interne au logiciel source des données transmises, qu'elles soient administratives, évaluatives ou concernent le Projet de vie, apparaît également être un élément indispensable à prendre en considération dans la démarche de GEVA compatibilité.

La compatibilité des scénarios entre le logiciel source et le GEVA n'est pas l'objectif de la GEVA compatibilité ; le logiciel source donne un matériau et non une réponse « pré mâchée ». Les avis des différents acteurs doivent être respectés. En conséquence une correspondance de type automatique - cas 1 pourrait être faible ; avec prédominance de réponses d'éclairage - cas 2. Ce respect des entités des logiciels source et du GEVA permettra à chacun de ces documents d'évoluer dans le temps.

Les « logiques » vocabulaire et concepts des logiciels source et du GEVA sont à prendre en considération, notamment les définitions utilisées, le périmètre des activités. (Exemple : Le temps de repas comprend-t-il ou non le temps d'installation à table). Aussi parfois les professionnels des Equipes Pluridisciplinaires pourraient peut être proposer des petits aménagements du logiciel source, sans toucher à son objectif propre, pour leur permettre d'exploiter plus à fond les données transmises. Ce qui a été le cas pour le logiciel AIRMES.

Une « exploitation harmonisée » des données rapportées dans le GEVA par les Equipes Pluridisciplinaires est considérée comme facteur d'égalité de traitement au sein d'une MDPH, et plus généralement sur le territoire français. La façon dont le GEVA est renseigné a donc un impact sur cette mission de la CNSA. Soit une place prépondérante du GEVA dans cet objectif

Aspects conceptuels et méthodologiques de la GEVA compatibilité

La GEVA compatibilité interroge certes les modalités d'interfaçage informatique entre un logiciel source et le GEVA ; mais surtout le transfert des données concernant les personnes et leur évaluation.

Cela touche aux concepts évaluatifs. Avec une attention particulière sur les étapes d'acquisition des grandes fonctions par les enfants.

A la « validité » des méthodologies d'évaluation auxquelles il est fait appel : données recueillies, celles observées, voire expérimentées ; et à la qualification de leurs auteurs.

Aux leviers décisionnels.

Il s'agit d'une démarche en Communauté de pratiques, sur un mode synthétique, à partir de données recueillies par les professionnels des Equipes Pluridisciplinaires, la GEVA compatibilité, mais aussi émanant des experts auxquels les MDPH font appel. Avec la bonne place pour l'autoévaluation des Personnes Handicapées autour du recueil de leur Projet de vie, besoins et satisfaction.

Avec suivi longitudinal, soit une prise en compte de l'évolution des situations des personnes.

De façon annexe la GEVA compatibilité risque-t-elle d'être conçue comme une labellisation de logiciels tiers, avec sélection en amont des logiciels sources ?

Aspects techniques

Importance de proposer une informatisation de qualité, permettant des juxtapositions des données émanant des divers acteurs ; et réexaminables périodiquement.

Comment transférer informatiquement le recensement des aspects environnementaux impactant sur les situations des personnes ?

La GEVA compatibilité et la traçabilité des données. La GEVA compatibilité et le suivi des personnes. Et les questions connexes aux fonctions de communication du GEVA : profilage, gestion des droits, sécurité et confidentialité des données.

La transmission des données utiles à la CNSA pour alimenter le système national d'information, dans un objectif de Santé Publique de recueil des variables en population, prévu à l'article L.247-2 du code de l'action sociale et des familles - Décret n°2008-833 du 22 août 2008, pourrait être prise en compte dans la démarche de GEVA compatibilité. Soulevant la question de l'existence de données standardisées, d'un langage commun.

Réflexions et Perspectives

L'expérimentation réalisée dans ce projet a suscité un réel intérêt des divers acteurs, tant des Etablissements et Service médico-sociaux que des Maisons Départementales des Personnes Handicapées. Le GEVA perçu comme support à la mutualisation des moyens mis en œuvre autour de la Personne Handicapée, dans les missions d'évaluation et d'accompagnement. Le GEVA ayant une fonction de guide, facteur d'échange de données concrètes et de pratiques évaluatives, quelque soient les outils d'aide à son renseignement utilisés.

Les résultats de cette recherche - action sont exploratoires. Ils portent sur des aspects conceptuels, méthodologiques et techniques.

L'étude de la compatibilité des procédures a montré la nécessaire rigueur pour réaliser une interface entre les données d'un logiciel source et celles du GEVA. Etablir la correspondance avec le volet 6 est particulièrement complexe, notamment pour les enfants.

Le GEVA apparaît comme un élément clé dans l'égalité de traitement de la Compensation sur le territoire français, la GEVA compatibilité pourrait y participer en optimisant son renseignement et sa représentativité.

Dans son rapport de janvier 2010 sur l'appropriation du GEVA par les professionnels des Equipes Pluridisciplinaires des MDPH, la CNSA exprime tout l'intérêt de la poursuite des travaux sur la GEVA compatibilité, insistant notamment sur son apport en terme de « réciprocité du dialogue » entre les différents partenaires.